

ASSOCIATION FONCIERE DE WITTERSHEIM

Procès-verbal de la séance du 16 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le 16 février à 20h00, le Bureau, légalement composé, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Jean-Marc STEINMETZ, Président.

Date de convocation : 09 février 2026

Nombre de membres en exercice : 7

Nombre de membres présents : 7

Nombre de votants : 7

Quorum : 4

Membres titulaires présents : Jean-Marc STEINMETZ Président, Rémi BURG, Christophe GASS, Patrick NONNENMACHER et Marc SCHNEIDER

Membres suppléants présents : Victor GASS et Justin STEINMETZ

Membres titulaires absents : Fabien WIESER et Damien ROTHAN

M. Jean-Marc STEINMETZ, Président, ouvre la séance à 20h00. Il remercie les membres présents et constate que le quorum est atteint.

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du Procès-Verbal du 12 janvier 2026
3. Compte Financier Unique 2025
4. Affectation des résultats 2025
5. Rôle de recouvrement 2026
6. Provisions pour dépréciation de créances
7. Budget primitif 2026
8. Attribution de travaux connexes
9. Biens communaux
10. Divers

DÉLIBÉRATION N° AF_D_2026_19
Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L. 2541-6 du Code Général des collectivités Territoriales, le Bureau de l'Association Foncière désigne son secrétaire lors de chacune des séances.

Sur proposition du Président, le bureau de l'Association Foncière désigne Monsieur Jean-Marc GISS comme secrétaire de séance.

APROUVE à l'unanimité : 7 voix POUR

DÉLIBÉRATION N° AF_D_2026_20
Approbation du Procès-Verbal de la séance du 12 janvier 2026

Monsieur le Président soumet aux membres le procès-verbal de la séance du bureau du 12 janvier 2026.

Aucune observation étant formulée,

Le Bureau,

Sur la proposition du rapporteur

- APPROUVE le procès-verbal du 12 janvier 2026.

APPROUVE à l'unanimité : 7 voix POUR

DÉLIBÉRATION N° AF_D_2026_21
Approbation du Compte Financier Unique 2025

Monsieur NONNENMACHER, Vice-Président, soumet aux membres du bureau le Compte Financier Unique de l'exercice 2025, qui se présente comme suit :

	Résultats à la clôture de l'exercice 2024	Résultats de l'exercice 2025	Résultat clôture exercice 2025
Fonctionnement	47 692,43 €	3 803,95 €	51 496,38€
Investissement	189 749,05 €	- 106 925,78 €	82 823,27 €

Après que M. STEINMETZ, Président, eût quitté la séance, Monsieur NONNENMACHER, vice-président, met au vote le Compte Financier Unique de l'exercice 2025.

Le Bureau,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025
- CONSTATE l'excédent de la section fonctionnement de 3 803,95 €
- CONSTATE le déficit de la section d'investissement de – 106 925,78 €

APPROUVE à l'unanimité : 6 voix POUR (le Maire ne vote pas)

DÉLIBÉRATION N° AF_D_2026_22
Affectation des résultats 2025

Le Bureau,

- après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2025,
- statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement et d'investissement de l'exercice,
- constatant l'excédent de fonctionnement du budget,

DECIDE à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

- Excédent de fonctionnement au 31.12.2025 : **51 496,38 €** reporté à la ligne 002 du BP 2026.
- Excédent de d'investissement au 31.12.2025 : **82 823,27 €** reportés à la ligne 001 du BP 2026.

APROUVE à l'unanimité : 7 voix POUR

DÉLIBÉRATION N° AF_2026_23 Rôle de recouvrement 2026

Le Bureau décide :

- d'émettre un rôle de recouvrement pour l'année 2026
- de fixer à 0,08 € HT par are la quote-part à verser par les propriétaires fonciers,
- de demander une cotisation fixe de 2 € HT par an et par propriétaire foncier (en plus de la cotisation à l'are)
- décide de confier la confection du rôle de recouvrement à Apis Alsace,
- de faire prendre en charge par l'Association Foncière les frais d'établissement du rôle dus à Apis Alsace, soit 1,14 euros par hectare (TVA incluse), le montant correspondant étant à verser à Apis Alsace, compte Crédit Agricole 17206 00770 93002087411 08, dans un délai de 2 mois après transmission du rôle à la perception.
- D'autoriser M. le Président à signer tout document relatif à cette décision.

Les redevances inférieures au minimum de perception fixées par la trésorerie, soit 15 €, seront reportées sur plusieurs années jusqu'à ce que le minimum soit atteint.

APROUVE à l'unanimité : 7 voix POUR

DÉLIBÉRATION N° AF_2026_24 Provision pour Dépréciation de créances

Monsieur le Président informe les membres du bureau de la nécessité de provisionner une somme pour dépréciation des créances et de l'inscrire au budget primitif sur le compte 681 chapitre réel 68 en dépense de fonctionnement.

Ce montant de provision 2026 a été calculé suivant la même méthode qu'en 2025, validée par le SGC de Haguenau, à partir de l'Etat des Restes à Recouvrer à la date du 15/12/2025 en appliquant le barème suivant :

Provisions des créances 2026 et 2025 = 0%

Provisions des créances 2024 = 15%

Provisions des créances 2023 = 30%

Provisions des créances 2022 = 45%

Provisions des créances 2021 = 60%

Provisions des créances 2020 = 75%

Provisions des créances 2019 et années antérieures = 90%

Provisions des créances en Liquidation Judiciaire (LJ), créances éteintes, créance avec PV de carence, LJ avec insuffisance d'actif = 100%

Ainsi le montant des provisions 2026 pour dépréciation des créances s'élève à 339,74€
pour information, le montant des provisions pour 2025 était de 2,53€.

Le montant à inscrire au BP 2026 sur le compte 681 chapitre 68 s'élève donc à 337,21€.

APROUVE à l'unanimité : 7 voix POUR

DÉLIBÉRATION N° AF_D_2026_25
Vote du Budget Primitif 2026

Monsieur le Président soumet au Bureau le Budget Primitif détaillé de l'exercice 2026, dont les totaux se présentent comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

dépenses **57 016,38 €**
recettes **57 016,38 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT

dépenses **120 000,00 €**
recettes **120 000,00 €**

APROUVE à l'unanimité : 7 voix POUR

DÉLIBÉRATION N° AF_2026_26
Attribution de travaux connexes

Monsieur le Président présente aux membres du Bureau la dernière tranche à réaliser des travaux connexes à l'aménagement foncier.

La situation budgétaire au 01.02.2026 présente un cumul de dépenses de 619 143,82 euros TTC pour un montant de marché + avenant de 724 372,25 euros TTC.

le chiffrage de l'entreprise ADAM TP, titulaire du marché, est présenté à l'assemblée. Il se monte à 92 699,45 euros TTC.

Le bureau approuve la réalisation de la dernière tranche des travaux connexes à l'aménagement foncier et autorise le Président à signer le devis de l'entreprise ADAM TP.

APROUVE à l'unanimité : 7 voix POUR

DÉLIBÉRATION N° AF_2026_27
Répartition des biens communaux (grandes surfaces)

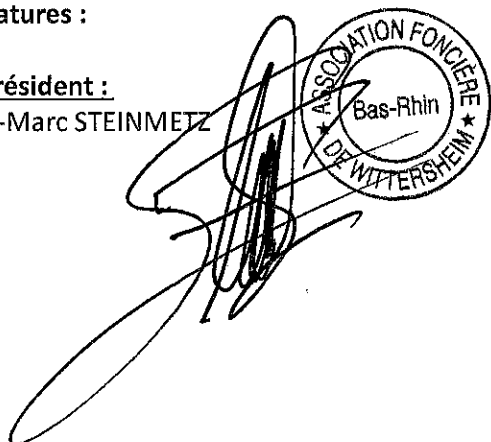
Les membres du bureau conviennent d'ajourner le point.

Tous les points ayant été abordés, le Président clôt la séance à 21 h45

Signatures :

Le Président :

Jean-Marc STEINMETZ



Le secrétaire de séance :

Jean-Marc GISS

